

Appel à propositions

Filière arts visuels Hauts-de-France

- phase 2 -

**La filière arts visuels Hauts-de-France lance un appel à propositions
pour l'accompagnement
à la réalisation d'un diagnostic et à la formalisation de préconisations**

Depuis 2016, l'ensemble des acteurs socio-économiques (artistes, travailleurs indépendants, autres professionnels et bénévoles d'organisations) liés aux arts plastiques sur le territoire des Hauts-de-France a enclenché une démarche de réflexion et d'étude, en vue de la structuration du secteur en région, sur les moyens, les pratiques et les valeurs qui animent celui-ci.

Cette démarche comprend trois phases :

- Phase 1 : État des lieux des arts plastiques
- Phase 2 : Diagnostic et préconisations
- Phase 3 : Mise en place d'une observation pérenne du secteur

La première phase a été réalisée entre fin 2018 et fin 2020.

L'appel à propositions s'inscrit dans la phase 2 de la démarche.

Lancement de l'appel à propositions

12 octobre 2021

Date limite de soumission

21 novembre 2021 à minuit

Début des travaux

6 décembre 2021

Fin estimée des travaux

13 juillet 2022

1. Présentation du projet

1.1 Contexte de la mission

Les acteurs de la filière arts visuels ont entamé une démarche d'observation, d'échanges et d'analyse dès 2016 avec la volonté d'associer le plus grand nombre de professionnel-les, et de permettre l'expression de l'ensemble des points de vue.

Début 2017, la Région Hauts-de-France a affirmé sa volonté d'accompagner la structuration de huit filières culturelles, dont celle des arts visuels. Trois groupes de travail nommés « groupes thématiques » ont alors été mis en place par les acteurs des arts plastiques : « état des lieux et diagnostic », « charte des valeurs » et « outils ».

Le groupe thématique diagnostic est chargé de piloter les trois phases de la démarche d'observation :

- Phase 1 : État des lieux arts plastiques
- Phase 2 : Diagnostic et préconisations
- Phase 3 : Mise en place d'un observatoire pérenne

Imaginée sur un temps relativement long, la démarche a également pour particularité de s'appuyer sur une charte des valeurs (cf annexe 1) qui définit le secteur des arts visuels des Hauts-de-France comme « un secteur libre ; un secteur éthique et d'utilité sociale ; un secteur exemplaire, un secteur ouvert ».

1.2 Présentation des travaux réalisés lors de la phase 1

Le besoin de la filière était, dans un premier temps, d'établir des données et des constats permettant de mieux comprendre la situation socio-économique des acteurs des arts plastiques dans leurs différentes positions (artistes, pluriactifs ou non, salariés des organisations privées et publiques, marchandes et non marchandes, indépendants, etc.), dans la diversité de leurs relations, dans la mise en oeuvre de leurs activités de création, de production, de distribution/diffusion, dans les différents contextes d'intermédiations, selon les formes de positions individuelles et d'organisations collectives, compte tenu des rapports aux institutions publiques, etc.

La première phase a été réalisée entre fin 2018 et fin 2020. Elle a bénéficié d'un financement de la part de la Région Hauts-de-France et d'une aide de la DRAC Hauts-de-France. Elle a été soutenue par l'AFDAS par le biais d'un financement dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences et de l'expertise du ministère du Travail et d'un financement par le ministère de la Culture et la Direction des Sports dans le cadre de l'EDEC Culture, Création et Communication, Sport et Tourisme.

Elle a été construite autour de questionnaires adressés aux artistes professionnel-le-s et aux structures de la région, d'entretiens individuels et de rencontres collectives sur l'ensemble du territoire, d'un inventaire des structures et dispositifs, d'une recherche documentaire approfondie. Elle a abouti à un état des lieux (cf annexe 2) élaboré par le bureau d'étude Contexts et l'agence Stratecom.

Cet état des lieux du secteur des arts plastiques en Hauts-de-France a eu pour objectifs opérationnels :

- d'inventorier les actifs, les activités, les structures et les organisations privées et publiques des arts plastiques
- de donner une représentation de leur répartition géographique sur les différents territoires de la région Hauts-de-France et selon les activités
- d'étudier le poids économique et la répartition financière du secteur des arts plastiques
- de répertorier les relations socio-économiques qui régissent les rapports entre les acteurs de la filière ainsi qu'avec les différents contextes socio-économiques et échelons (local, national) dans lesquels ces relations interviennent, dans un souci d'exhaustivité
- de repérer les ressources mobilisées par les acteurs du secteur des arts plastiques.

Cet état des lieux s'est appuyé sur plusieurs sources afin de pouvoir croiser des données statistiques avec des éléments plus qualitatifs.

Il a fait l'objet d'une restitution publique au Fresnoy – Studio national des arts contemporains le 25 septembre 2020.

1.3 Présentation de la phase 2

Aujourd'hui, les acteurs de la filière poursuivent leurs travaux de réflexion collective et partagée dont l'état des lieux constitue l'un des socles de la phase 2.

L'objet de la phase 2 consistera à :

- partager les constats
- proposer des préconisations réalisables à court, moyen et long terme, et des perspectives structurantes permettant d'associer les acteurs de la filière, l'État et les collectivités
- faire évoluer les relations et échanges entre les acteurs de la filière dans le sens voulu par les principes exprimés dans la charte des valeurs (cf annexe 1).

Cette deuxième phase a été amorcée le 22 avril 2021 lors d'une réunion publique assortie de travaux en ateliers qui ont permis de mettre en évidence la nécessité de travailler sur 4 thématiques :

- économie du secteur : rémunération des acteurs artistiques et culturels, visibilité des artistes et de leurs activités en région
- éducation artistique et culturelle : sensibilisation des différentes populations tout au long de la vie (éducation, formation, pratiques amateur-e-s)
- accompagnement des artistes et des professionnel-le-s : formation continue, ressources
- inscription dans les territoires et coopérations, mises en réseau

1.4 Objectifs de la mission

La mission consiste à accompagner le groupe diagnostic dans l'élaboration d'un diagnostic incluant la détermination des enjeux et la formalisation de préconisations pour le secteur des arts plastiques en Hauts-de-France, à partir des 4 thématiques citées ci-dessus. L'accompagnement portera également, au vu de l'ensemble des éléments collectés, réunis et analysés, sur des stratégies de développement que les divers acteurs du secteur des arts visuels pourront assurer à court, moyen et long terme.

La finalité de ce travail doit permettre de nourrir les politiques publiques, d'améliorer et de consolider les conditions d'existence et d'exercice du secteur des arts plastiques. Il doit favoriser une dynamique de développement artistique et culturel s'appuyant sur les modes de coopération existant ou à imaginer. L'accompagnement devra prendre en compte les problématiques de développement économique, social et environnemental inhérentes au secteur.

1.4.1 Accompagnement à l'élaboration d'un diagnostic

Il s'agira de :

- prendre connaissance et s'appuyer sur l'état des lieux régional et les compte-rendus des ateliers du 22 avril 2021 pour problématiser les 4 thématiques retenues
- documenter ces problématiques pour venir les contextualiser par rapport à l'actualité du secteur des arts plastiques : en région Hauts-de-France, dans d'autres régions qui pourraient développer des réflexions similaires (par exemple en Pays-de-la-Loire, en Île-de-France ou en Grand-Est), au national (notamment les travaux du Conseil National des Professions des Arts Visuels, ceux du CNESERAC, et ceux des concertations menées par la Délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi de la Direction Générale de la Création

Artistique - ministère de la Culture). Le prestataire s'appuiera sur le groupe diagnostic qui mettra en partage ses ressources et compétences au service du prestataire

- établir des constats pour chaque thématique et déterminer des enjeux (spécifiques et croisés).

1.4.2 Accompagnement à la formalisation de préconisations

Il s'agira :

- de proposer une organisation permettant :
 - d'aborder sur les 5 départements les 4 thématiques
 - d'organiser 2 temps d'échanges pour chaque thématique, sur les 5 départements
 - de synthétiser les apports de ces échanges lors d'un troisième temps de restitution commun aux 5 départements
- de co-construire avec les membres du groupe diagnostic un cadre méthodologique d'animation afin qu'ils soient en capacité de conduire ces temps d'échanges
- de faire émerger, lors de ces temps d'échanges, des propositions d'actions sur la base des constats, selon une démarche inclusive, participative et partagée de l'ensemble des participants
- de co-rédiger, avec le groupe diagnostic des fiches action comprenant notamment :
 - le type d'opérateur susceptible de mettre en œuvre la /les actions
 - des éléments de l'état des lieux qui ont amené à cette proposition
 - l'objectif principal de l'action
 - le descriptif de l'action
 - les partenariats opérationnels préconisés à mobiliser
 - les partenariats financiers préconisés à mobiliser
 - une estimation financière
 - une estimation de la durée et de la période de démarrage de l'action
 - ...
- de participer à la restitution des fiches action lors d'une réunion régionale de synthèse en fin de mission
- de participer à la restitution finale des fiches action de la phase 2 aux partenaires institutionnels
- de rédiger un bilan de la prestation pour diffusion publique

1.5 Calendrier de la mission

L'équipe lauréate débutera sa mission le 6 décembre 2021 et la terminera le 13 juillet 2022 au plus tard.

Décembre 2021 :

- première réunion avec le groupe diagnostic et la coordinatrice de la mission pour la planification de la mission (présentiel)
- partage sur les constats et enjeux sur la base de la charte de valeurs, du rapport de l'état des lieux, des éléments de synthèse et des problématiques du secteur à l'échelle nationale
- amorce de la méthodologie de travail
- présentation et échange sur les constats et enjeux identifiés par le groupe diagnostic au regard du contexte régional et/ou national

Janvier 2022 :

- deuxième réunion avec le groupe diagnostic et la coordinatrice de la mission pour la co-construction de la méthodologie qui sera appliquée pour les temps d'échange sur les 5 départements (présentiel)

- organisation et définition du calendrier des temps d'échange dans les 5 départements, avec le groupe diagnostic et la coordinatrice de la mission

De février à mai 2022 :

- réalisation des temps d'échange sur les 5 départements
- accompagnement du groupe diagnostic par le prestataire dans le cadre de l'analyse des propositions d'actions relevées lors des temps d'échange
- co-rédaction des fiches action avec le groupe diagnostic et la coordinatrice de la mission

Juin 2022 :

- préparation de la réunion régionale de synthèse avec le groupe diagnostic et la coordinatrice de la mission
- réunion régionale de synthèse (présentiel)

Début juillet 2022 :

- remise du bilan écrit de la mission auprès du groupe diagnostic et du Comité arts visuels Hauts-de-France
- restitution finale auprès des partenaires institutionnels et du Comité arts visuels Hauts-de-France (présentiel)

2. Gouvernance du projet

2.1 Comité arts visuels Hauts-de-France

En avril 2017, un Comité technique (nommé depuis le 16 septembre 2021 Comité arts visuels Hauts-de-France) représentatif de l'ensemble des parties prenantes du secteur des arts visuels s'est constitué, sous l'impulsion de 50° nord Réseau transfrontalier d'art contemporain et du conseil régional Hauts-de-France. Il s'est donné pour mission la préfiguration de la structuration du secteur des arts visuels par la mise en place d'une réflexion globale sur les moyens, les pratiques et les valeurs qui animent celui-ci. Il rassemble des professionnel-le-s de la filière, des techniciens de la DRAC, de la Région Hauts-de-France et d'autres collectivités.

2.2 Groupe de travail diagnostic

Il supervise les travaux de diagnostic et de concertation impulsés par le Comité arts visuels Hauts-de-France. Ce groupe diagnostic est le premier interlocuteur du prestataire. Présent tout au long du processus, il est partie intégrante des actions menées lors de la phase 2 et bénéficie de l'accompagnement du prestataire pour l'organisation des temps d'échange, la formalisation de préconisations et de plans d'action partagés.

2.3 50° nord Réseau transfrontalier d'art contemporain

50° nord Réseau transfrontalier d'art contemporain, représenté par le président de l'association, Vincent Dumesnil, assure le portage administratif, financier et la coordination logistique, veille à ce que l'animation du Comité arts visuels Hauts-de-France conserve son esprit initial, suit la méthode retenue depuis 2015 dans le cadre des accords avec les financeurs et contribue en terme de contenus.

Pour cette phase 2, en plus des moyens humains habituels du réseau, une chargée de mission a été recrutée en septembre pour l'animation et la coordination des réunions programmées. Elle a notamment pour missions :

- l'animation du groupe diagnostic (préparation des réunions, coordination du groupe, rédaction des comptes-rendus)
- la coordination et le suivi des relations entre le groupe diagnostic et le prestataire
- la centralisation et la mise en partage de l'ensemble des données et travaux réalisés

- la coordination avec le prestataire des temps d'échange dans les 5 départements
- la participation à l'élaboration (contenu et mise en page) de la synthèse de la phase 2 en lien avec le groupe diagnostic et le prestataire
- l'organisation d'une restitution publique avec le prestataire
- la participation et la mise en oeuvre du plan de communication
- la gestion et le suivi budgétaire
- l'établissement et le suivi d'un rétroplanning

2.4 Référente du projet

Beatrice Piazzi, chargée de mission, 50° nord – artsvisuels.hdf@gmail.com

2.5 Pour toute information complémentaire sur cet appel à propositions

- Elisabeth Bérard, chargée d'information-ressource, la malterie – ressources@lamalterie.com
- Camille Triquet, FRAAP – information@fraap.org

3. Conditions de travail

Cette mission sera assurée en présentiel pour certaines réunions de travail avec le groupe diagnostic, temps d'échange. La réunion régionale de synthèse et la restitution auprès des partenaires institutionnels seront assurées en présentiel. Une partie des missions pourra être assurée en distanciel. Un calendrier sera établi lors de la première réunion avec le groupe diagnostic.

L'équipe prestataire travaillera à partir de ses propres outils et équipements.

4. Prestations attendues

4.1 Compétences

Le diagnostic occupe une place prédominante dans la stratégie de reconnaissance, de rayonnement et de professionnalisation des acteurs des arts visuels en Hauts-de-France. La démarche est également construite pour être un temps d'échange entre acteurs du secteur, de partage de pratiques professionnelles et d'interconnaissance.

Ainsi, le prestataire retenu devra :

- avoir une connaissance et une sensibilité à la démarche de concertation partagée
- avoir une connaissance approfondie de la démarche d'accompagnement et d'animation de groupes
- être expérimenté dans l'élaboration de méthodologies de travail et de transmission
- être sensibilisé aux problématiques du secteur des arts plastiques
- être expérimenté dans la collecte, l'élaboration et l'analyse de données qualitatives
- être à l'écoute des besoins et des expériences exprimées tout au long de la mission, et savoir en rendre compte dans l'élaboration attendue des préconisations
- accorder une importance forte à l'expression de chacun au profit de l'intérêt général et de l'utilité sociale

4.2 Rencontres publiques et restitution

Basée sur la participation collective et la prise en compte des réalités professionnelles de chacun des acteurs du secteur, cette phase 2 s'appuie sur la collecte de données lors des temps d'échanges dans les 5 départements de la région Hauts-de-France.

Une réunion régionale de synthèse publique en présentiel viendra présenter les

préconisations formulées à la suite de ces échanges.

A cela, s'ajoutera une restitution en présentiel auprès des partenaires institutionnels de la phase 2.

4.3 Accompagnement du groupe diagnostic

Le groupe diagnostic travaille ensemble depuis 3 ans et a mené la première phase ayant abouti à la réalisation d'un état des lieux par un équipe de prestataires. De par sa composition actuelle, le groupe s'appuie sur la complémentarité de ses membres pour la réalisation d'un diagnostic partagé et de préconisations, qui aboutira à terme à la mise en place d'une observation participative et pérenne.

Le groupe est aujourd'hui composé des membres suivants :

Élisabeth Bérard, chargée d'information-ressource, la malterie ; Aude Cordonnier, chargée de mission à la Direction de la Culture, Département du Nord ; Hélène Cressent, chargée d'accompagnement et des projets, Fructôse ; Marc Dubord, photographe auteur, fondateur du collectif Photoxyde et membre du collectif 100 photographes ; Estelle Francès, directrice et co-fondatrice de la Fondation d'entreprise Francès ; Clotilde Hulin, artiste plasticienne ; Emmanuelle Lamandé, conseillère emploi formation, Afdas ; Christian Mahieu, sociologue, CNRS, Université de Lille ; Pascal Marquilly, artiste associé au Groupe A - Coopérative culturelle, commissaire d'exposition ; Laurent Moszkowicz, coordonnateur pédagogique, École supérieure d'art Calais Le Concept ; Nathalie Poisson-Cogez, professeure d'enseignement artistique et coordinatrice recherche et professionnalisation à l'École supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais Dunkerque-Tourcoing ; Lucie Orbie, secrétaire générale de 50° nord Réseau transfrontalier d'art contemporain ; Camille Triquet, chargée d'information-ressource, Fraap ; Michèle Vibert, directrice de la communication, Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains.

Le groupe diagnostic sera activement mobilisé pour cette phase 2 et se tiendra à la disposition du prestataire retenu pour tout échange d'information et de données, identification de personnes ressources, mise en lien, etc.

4.4 Livrables

Au terme de sa mission, le prestataire présentera un document reprenant :

- sa méthodologie d'accompagnement développée auprès du groupe diagnostic
- l'ensemble des fiches action produites à l'issue des temps d'échange
- les résultats de ses recherches
- un bilan de son action

Les livrables rendus publics susceptibles d'être relayés sur les sites internet des parties prenantes du projet sont :

- les préconisations sous la forme d'une synthèse
- l'ensemble des fiches action produites à l'issue des temps d'échange

Cette synthèse aura également vocation à être diffusée à la presse.

La mise en page graphique de ces documents n'est pas du ressort du prestataire mais néanmoins il sera sollicité pour donner son avis sur la présentation graphique finale.

5. Propriété matérielle et droits d'auteur

La cession de droits d'auteur dans laquelle sera détaillée l'exploitation des livrables sera établie dans le respect du droit moral du prestataire.

Toute considération pour la cession des droits d'auteur consentie en vertu de tout contrat découlant du présent appel à propositions est incluse dans la rémunération prévue.

6. Documents demandés en réponse à l'appel à proposition

- note de méthodologie
- calendrier de réalisation
- CV de l'équipe dédiée et références (l'équipe recrutée sera composée d'autant de professionnels qu'elle le jugera nécessaire, dans la limite du budget disponible. Elle sera constituée d'un référent principal pour faciliter les échanges et coordonner les travaux).

7. Rémunération et modalité de versement

L'équipe prestataire percevra une indemnité de 11 000 € maximum TTC pour l'ensemble de la mission (frais de déplacement inclus). 50° nord Réseau transfrontalier d'art contemporain versera cette somme sur présentation d'une facturation, et cette rémunération de l'équipe retenue s'effectuera en trois temps :

- 20 % à la signature du contrat,
- 60 % le 1^{er} février 2022
- et 20 % en fin de restitution

8. Critères de choix et modalités de sélection

L'offre sera sélectionnée au regard des critères suivants :

- pertinence de la note méthodologique vis-à-vis des enjeux de la commande : 30 %
- compréhension générale des besoins et de la spécificité de l'approche du groupe diagnostic : 20 %
- expérience et réalisations liées à ce type de projet : 30 %
- niveau d'implication et de sensibilisation aux problématiques du secteur des arts visuels : 20 %

S'il s'avérait nécessaire d'obtenir des précisions sur l'un ou l'autre des renseignements fournis dans l'appel à propositions, ces précisions en deviendraient partie intégrante.

Les candidatures seront étudiées et évaluées par le groupe diagnostic sur la base des dossiers.

À l'issue de cette sélection et afin de désigner un lauréat, le groupe diagnostic auditionnera, le 29 et le 30 novembre, au moins deux candidats.

Le groupe diagnostic et 50° nord Réseau transfrontalier d'art contemporain se donnent la possibilité de ne retenir aucune des propositions reçues.

9. Calendrier du marché et envoi des candidatures

Date de publication de l'appel à propositions : 12 octobre 2021

Date limite de réception des candidatures : 21 novembre 2021 à minuit

Tout dossier arrivant après cette échéance sera considéré comme hors délais et ne sera pas traité.

Les dossiers devront être envoyés par voie numérique (de préférence dans un unique fichier en format PDF) à Beatrice Piazzini, Chargée de mission - Phase 2, à l'adresse suivante : artsvisuels.hdf@gmail.com

50° nord Réseau transfrontalier d'art contemporain s'engage à transmettre par courriel aux soumissionnaires une confirmation de la réception de leur offre.

10. Résiliation

50° nord Réseau transfrontalier d'art contemporain se réserve le droit de résilier tout contrat conclu en vertu du présent appel à propositions pour l'un des motifs suivants :

- le prestataire fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent appel à candidatures
- le prestataire cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de son insolvabilité.

11. Annexes

11.1 Charte des valeurs de la filière à consulter [ici](#)

11.2 État des lieux des arts plastiques en Hauts-de-France rapport à consulter [ici](#)

11.3 Éléments de synthèse à consulter [ici](#)